



# Conseil d'Administration

COMPTE-RENDU

5 février 2009

## Ordre du jour

1. Avis sur une demande de publication d'un emploi de professeur
2. Modification relative aux enseignements et aux contrôles des connaissances
3. Création d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle
4. Approbation de tarifs
5. Convention entre l'Université et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
6. Accord de coopération entre l'Université et l'Université de Damas, l'Université libanaise, l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III, l'Université Grenoble II, l'Université Montpellier 1, l'Université Rennes I et l'Université libre de Bruxelles
7. Accord cadre de coopération entre l'Université et l'Université Ain Shams (Egypte)

### 1. Avis sur une demande de publication d'un emploi de professeur

Publication d'un emploi de professeur en histoire du droit pour remplacer un départ à la retraite. Adopté à l'unanimité.

### 2. Modification relative aux enseignements et aux contrôles des connaissances

Pour le diplôme de Juriste Européen. Ajout du M1 Droit international dans les possibilité de choix en M1. Adopté à l'unanimité.

Fusion des Master Administration et politiques publiques et Administration et gestion publique suite aux recommandations de la Mission recherche. Adopté à l'unanimité

### 3. Création d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)

Sa création est une conséquence de la loi sur l'Autonomie des universités qui l'impose. Ce bureau va s'intégrer en fusionnant avec la Mission Entreprise déjà existante à Assas, mais cela lui permettra de se développer grâce à de nouveaux moyens (90 000 euros et un poste supplémentaire).

Le projet s'articule autour d'un Schéma directeur de l'aide à l'insertion professionnelle à Assas qui passe par :

I. Faciliter l'interface entre les diplômés et les professionnels (Job Fair, Rendez vous permanents et ciblés avec les professionnels, Bourse aux emplois et aux stages, le Programme Unités d'expériences professionnelles (UEP) qui permet d'effectuer un stage de 4 mois à temps plein dans le cadre du 2nd semestre de M1, et des ateliers d'aide à l'insertion.)

II. Créer un réseau via l'annuaire des diplômés de Paris 2, l'association des anciens.

III. Evaluer les résultats

La répartition entre le CIO et le BAIP se fait sur la vie étudiante, l'orientation et les stages d'observation proposés par le CIO qui reste à Assas. Tandis que le BAIP s'occupe de la préprofessionnalisation, et professionnalisation. On distingue l'orientation et l'insertion.

La coordination se fait par un Comité de coordination qui pourra, le cas échéant, être présidé par le Président de l'Université.

Pour répondre aux inquiétudes du personnel du CIO qui a peur de voir l'étendue de son travail diminuée, M. le Président Vogel, précise qu'au contraire, la mission sera étendue puisqu'il s'agira pour le CIO d'avoir une démarche plus active à la fois en amont, auprès des lycéens mais aussi d'aller vers les étudiants pour mieux les informer sur les différentes orientations possibles, notamment en utilisant les évaluations du BAIP qui lui auront été communiquées.

Les missions du BAIP comme la Job Fair concernent-elles toutes les filières ou seulement le droit ?

M. le Président Vogel précise que c'est d'abord fait en droit parce qu'il est très facile de le faire en droit. Mais il est possible de le décliner dans d'autres domaines si les directeurs de M2 sont d'accord. En Economie-Gestion, le pas de l'insertion a déjà été fait depuis longtemps et il semble que les lacunes sont bien moindres qu'en droit.

La difficulté réside dans la globalisation des initiatives à l'échelle de l'Université et non plus à l'échelle de chaque M2 comme ça peut être fait actuellement.

La création du BAIP est adopté avec une seule abstention.

#### **4. Approbation de tarifs**

Permettre aux Doctorants d'assurer un travail pour une entreprise à la place des TD. Adopté à l'unanimité.

#### **5. Convention entre l'Université et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Il s'agit de décentraliser le concours d'agrégation en Droit privé, Droit public et Histoire du Droit à Assas. Cette organisation relève du ministère mais Assas l'héberge. Cela se faisait déjà, mais cette convention permet de l'officialiser et de donner à l'Université les moyens nécessaires pour organiser ce concours.

M. le professeur Leveneur et M. le professeur Truchet s'assurent que des locaux vont être affectés à cette tâche afin de ne pas pénaliser les doctorants et les chercheurs. Des locaux seront en effet affectés à l'organisation de ce concours.

Adopté à l'unanimité

#### **6. Accord de coopération entre l'Université et l'Université de Damas, l'Université libanaise, l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III, l'Université Grenoble II, l'Université Montpellier 1, l'Université Rennes I et l'Université libre de Bruxelles**

Cet accord permet d'augmenter le nombre d'intervenants à l'Université de Damas et l'Université libanaise ou les cours de Droits des affaires s'y déroulent.

Adopté à l'unanimité

#### **7. Accord cadre de coopération entre l'Université et l'Université Ain Shams (Egypte)**

Création d'un institut de criminologie.

Adopté à l'unanimité